



Union Royale des Sociétés de Tir de Belgique – Aile francophone ASBL

Siège social : rue 't Serstevens, 4 B-6530 Thuin Entreprise N° 418.483.239
Sous le haut patronage de S.M. le Roi, affiliée à l'ISSF et au COIB

Fédération sportive reconnue par l'Exécutif de la Communauté française

Commission provinciale liégeoise



ANNÉE 2025

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES CHAMPIONNATS PROVINCIAUX

Aux secrétaires et responsables des clubs en province de Liège, pour affichage et diffusion.
Vous trouverez en annexe le calendrier prévisionnel et les tableaux d'inscription pour nos prochains championnats provinciaux.

Confidentialité des données.

Afin de préserver au mieux les données personnelles des compétitrices et compétiteurs, pour composer vos tableaux d'inscription, vous pouvez désormais ne mentionner que leur N° d'affiliation et ne pas compléter les colonnes sur fond vert clair. Si vous optez pour cette possibilité, apportez toute votre attention à l'exactitude du N° communiqué.

Les inscriptions aux disciplines à feu se feront sur foi du fichier des affiliations qui nous sera envoyé par la fédération début janvier 2025.

La charte d'éthique du sport.

Annexe du décret du 20 mars 2014 portant diverses mesures en faveur de l'éthique dans le sport en ce compris l'élaboration du code d'éthique sportive et la reconnaissance et le subventionnement d'un comité d'éthique sportive, elle est également reprise en annexe 2 du règlement d'ordre intérieur de notre fédération et disponible sur le site de l'ADEPS. Elle rappelle les valeurs de l'esprit sportif, qui s'imposent naturellement à celles et ceux qui tiennent à la qualité de notre pratique.

Organisation de la discipline 1A.

Les tireuses/tireurs inscrit(e)s en disc.1A pourront tirer leur match :

1 - à 100M sur cible réduite le 27 avril 2025 dans les installations du club UFAC ;

2 - à 300M à Clermont S/Oise, avec l'accord de la fédération, à la date qui sera prévue à son calendrier fédéral pour réaliser leur point de qualification pour le championnat régional mais sans apparaître au classement provincial. En cas de double participation, l'échec du point de qualification du 27 avril ne sera pas recupérable à Clermont S/Oise.

La commission provinciale liégeoise remercie les responsables des clubs hôtes pour leur disponibilité et la part qu'ils prennent pour assurer à toutes et tous, compétiteurs, compétitrices et arbitres les meilleures conditions de convivialité et de sécurité afin que nos rencontres soient avant tout un bon moment partagé en exerçant notre sport .

Retournez les tableaux, sans en modifier l'agencement et le format par courriel à l'adresse rccommprov@proximus.be avant la date limite :

- **le dimanche 24 novembre 2024** pour les disciplines à air

- **le dimanche 26 janvier 2025** pour les disciplines à feu

Pour la Commission provinciale liégeoise de l'URSTBf
Robert CROES